

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative de deux demandes de permis de construire déposées par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et d'ombrières, d'une puissance envisagée de 12 Mwc, sise au lieu-dit « Les Petits Vernats » sur le territoire de la commune d'Avermes (03000)

Par arrêté n° 33/2025 du 9 janvier 2025, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 10 février 2025, jusqu'au vendredi 14 mars 2025, inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation des permis de construire assortie du respect de prescriptions spécifiques, ou un refus des permis de construire.

La commune concernée par cette enquête est : Avermes.

L'enquête sera conduite par Monsieur Dominique FREYLONGE, cadre supérieur de La Poste, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à Monsieur Francis VANPOPERINGHE désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La mairie d'Avermes est désignée siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

– sur support papier (ou numérique) en mairie d'Avermes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;

– sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

– sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5878>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 10 février 2025 à partir de 14 heures, jusqu'au vendredi 14 mars 2025 inclus, à 17 heures, selon les modalités suivantes :

– sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie d'Avermes, tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5878>

(ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5878@registre-dematerialise.fr

– par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie d'Avermes, Mairie Place Claude Wormser – 03000 Avermes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, pendant ses **permanences assurées les jours suivants** :

Mairie d'Avermes :

- Lundi 10 février 2025, de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)

- Mardi 18 février 2025, de 09h00 à 12h00

- Mercredi 26 février 2025, de 14h00 à 17h00

- Jeudi 6 mars 2025, de 09h00 à 12h00

- Vendredi 14 mars 2025, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie d'Avermes. Les observations adressées par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Avermes et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Monsieur Johan MARY

40-42 Rue de la Boétie

PARIS 75008

Téléphone : 06 83 53 89 37

Courriel : johan.mary@photosol.fr